



Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2024
PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	P. Bavarel, L. Cocquio A. Cogne, Y. Cogne, F. Davet, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, A. Roduit, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, Maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	F. Arfaras

La présidente L. Cocquio ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est approuvé par 9 oui et 3 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Il n'y a pas de communication.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Concernant les inondations qui ont eu lieu dans le sous-sol de l'école de Cartigny durant les vacances de fin d'année, Mme Walthert indique que la commune a reçu un devis de CHF 9'000.- pour changer la pompe défectueuse. A voir si les dégâts nécessitent d'autres travaux. A noter qu'il y a également eu des inondations le week-end dernier dans le bâtiment de la Poste, il faudra voir ce que cela engendre comme travaux (problème de pompe également).

4. Rapports de commission

Rapport de la commission des routes

M. Pontinelli revient sur le rapport de la commission des routes du 20 janvier 2024 suite à la séance du 27 novembre 2023 et commente les divers points.

1. Plan de Gestion des Evacuations de Eaux (PGEE)

A noter que les CHF 5'000'000.- d'augmentation supplémentaire sont à ajouter aux CHF 3'650'080.- déjà votés par la délibération du Conseil municipal du 21 février 2017 pour tout le PGEE.

Les montants des remboursements du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), qui ne sont pas encore calculés et se feront sur plusieurs années, ont été élargis mais ne couvriront pas totalement l'augmentation des coûts.

2. Aménagements urbains (AU)

M. Bavarel demande s'il y a quelque chose de prévu sur le secteur 2 au niveau de l'aménagement urbain. Mme Zäch répond qu'il y a des crédits d'études sur tous les secteurs. Il manque encore le dernier crédit d'étude pour le secteur D afin de tout couvrir.

Concernant le secteur 1, à partir du moment où il y a des travaux effectués par la commune, les propriétaires aux alentours devront se raccorder au séparatif. M. Bavarel demande combien de temps auront les propriétaires pour ce faire. Mme Zäch répond que les propriétaires seront tenus au courant et recevront du Canton une mise en demeure incluant le délai imparti pour effectuer les travaux.

3. Fermeture du chemin de Tré-la-Villa

Mme Zäch précise que la fermeture à la circulation motorisée sur ce chemin a été mise à l'essai pendant un an. Il n'y a pas eu de remarque ni de critique à ce sujet. La mise à l'enquête est terminée, il faut maintenant trouver le meilleur moyen d'aménager ce chemin de manière définitive pour éviter les parkings sauvages et permettre le passage des cyclistes, des piétons et des secours.

4. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Mme Zäch indique que, afin d'effectuer les travaux du plan d'évacuation des eaux, il faudra sortir tous les véhicules de la rue du Temple. Des discussions ont déjà eu lieu afin de mieux organiser la question des parkings à cet endroit. Le but est de parquer les véhicules ailleurs que sur le chemin du Temple. Des places seront créées à la sortie de la rue du Temple ainsi que quelques-unes sur le chemin de Tré-la-Villa.

5. Pont d'Eaumorte

M. George relève qu'en 2020, le pont n'étant plus apte à supporter la circulation motorisée, il a été discuté, soit de le fermer définitivement (sauf pour les piétons), soit de le rénover pour y permettre l'accès aux véhicules agricoles. Mme Zäch répond que ce pont doit être rénové car il fait partie du patrimoine historique de la commune. La question de le rénover pour les véhicules agricoles a été abandonnée car ces travaux engendraient trop de frais. Le pont sera rénové pour les piétons et les vélos, mais pas pour le trafic agricole.

Ce pont n'était plus vraiment utilisé par les agriculteurs, mais il reste à régler le problème, pour eux, de la visibilité au niveau de la sortie sur la route de Chancy et devant le restaurant d'Eaumorte (véhicules mal parqués).

Les frais d'études ont été partagés avec la commune d'Avully au fur et à mesure de l'avancement du projet.

6. Chemin du Moulin-de-Vert

Mme Zäch indique que tous ces travaux ne pourront peut-être pas être faits en même temps, à voir comment planifier ces dépenses avec la commission des finances.

7. Divers autres projets routiers

Mme Zäch rappelle que la commune se penche actuellement sur le futur PdC. Au moment de travailler sur tous ces sujets, des discussions et ateliers seront organisés avec les habitants concernés.

Concernant la fermeture de la route de Vorpillaz, rien n'est encore décidé. La possibilité avait été évoquée lors de la création de la réserve naturelle de La Petite-Grave ainsi que lors de la mise en zone 30km/h du hameau. Il est à noter qu'avec le plan directeur communal, certains projets seront à rediscuter et à retravailler.

M. Pontinelli propose donc de voter sur le crédit d'étude de CHF 24'523.30 sous point 2 du rapport.

M. Y. Cogne aimerait savoir si la commune a répondu aux habitants du chemin des Bois-de-Saint-Victor concernant la demande de transformation du chemin en zone de rencontre. La commune leur a répondu et l'idée serait de recevoir quelques habitants pour en discuter. Dans un deuxième temps il s'agit de fixer les priorités du PdC et de travailler sur ce sujet.

La présidente passe au vote de l'approbation du rapport de la commission des routes du 20 janvier 2024 pour le crédit d'étude de CHF 24'523.30 (point 2 du rapport) qui est approuvé par 12 oui, soit à l'unanimité.

Mme Lörtscher préparera une délibération en ce sens pour le prochain conseil municipal.

5. Propositions et questions

Il n'y a pas de proposition, ni question.

La séance est levée à 21h09.

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller.e :

.....

.....

.....

Conseil municipal de Cartigny

Cartigny, le 20 janvier 2024

Commission des routes

Rapport de la commission des routes, emplacements communaux, traitement des déchets

Présents : Nicolas Pontinelli, président, Léonie Cocquio, Johann Leresche, Axel Roduit,
Guy Vouillamoz

La commission des routes s'est réunie le **27 novembre 2023** en présence de Mme Carine Zach, Maire de Cartigny, et de M. Pierre-Alain Prinz, responsable technique de la commune.

En l'absence du représentant du bureau d'ingénieurs CERA, malade, M. Prinz a fait à la commission une présentation, un état des lieux, des différents dossiers/projets touchant au système routier de notre commune.

1. Plan de Gestion des Evacuations des Eaux (PGEE)

Le 17 novembre 2023, notre commune a reçu du Canton l'autorisation d'entreprendre les travaux non encore réalisés pour l'ensemble des secteurs du PGEE communal. Une nouvelle planification a été établie (voir l'annexe).

Le financement desdits travaux repose actuellement sur une délibération du Conseil municipal du 21 février 2017 d'un montant de 3'650'080.-. Ce montant devra être complété substantiellement. Une augmentation supplémentaire estimée à près de 5'000'000.- est déjà annoncée.

L'élargissement des remboursements du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) atténuera l'ampleur de l'investissement.

→ Toutes ces questions de financement seront abordées prochainement en commissions réunies finances/routes.

2. Aménagements Urbains (AU)

Rappel : il est primordial d'étudier les projets d'aménagements urbains en amont des travaux liés au PGEE. Pour ce faire, notre commune a été divisée en 4 secteurs d'aménagements urbains (voir l'annexe). Ces secteurs englobent les 10 secteurs du PGEE.

Le 16 avril 2018, le Conseil municipal a déjà pris plusieurs délibérations concernant des crédits d'étude pour des aménagements urbains des secteurs A+B+C.

Il manque encore un crédit d'étude pour le secteur D, correspondant au secteur 10 du PGEE (Petite-Grave). Il est important d'étudier l'évolution et les besoins d'aménagements urbains de ce secteur puisque les travaux du PGEE dudit secteur sont programmés pour 2025. Le bureau CERA a fait une offre d'honoraires (daté du 28 novembre 2023) d'un montant de 24'523.30.

→ La commission propose au Conseil municipal de voter une délibération portant sur un crédit d'étude de 24'523.30 correspondant au secteur D des aménagements urbains de la commune.

3. Fermeture du chemin de Tré-la-Villa

Pour donner suite à la mise à l'essai de la fermeture à la circulation motorisée du chemin de Tré-la-Villa, et en l'absence de plaintes et critiques, la commune veut pérenniser cette fermeture. Une

enquête publique est en cours. Ladite fermeture se matérialisera par la pose de barrières amovibles.

4. Parking rue du Temple et chemin de Tré-la-Villa

Pour désengorger la rue du Temple et en amont de la réalisation des travaux du secteur 8 du PGEE (2025), il est envisagé de créer une trentaine de places de parc le long de la rue du Temple et du chemin de Tré-la-Villa (aux départs du croisement avec la rue du Trabli). Le financement de l'étude du projet pourrait être couvert par deux des crédits d'étude déjà votés en 2018.

5. Pont d'Eaumorte

Ce pont est coupé à la circulation depuis novembre 2020. Il ne devrait plus être ouvert à la circulation motorisée. D'importants travaux, à la charge des communes d'Avully et de Cartigny, devront être entrepris sur cet ouvrage du patrimoine historique. Le montant des travaux est en attente de chiffrage de la part de notre mandataire et du canton pour les subventions.

6. Chemin du Moulin-de-Vert

Un montant de 20'926.55.- avait été voté par le Conseil municipal (Budget 2023) pour l'étude préliminaire du projet de réaménagement du chemin forestier du Moulin-de-Vert. Ladite étude a été estimée à 120'000.- le montant des travaux nécessaires.

→ La commission des routes réexaminera ce dossier prochainement et fera une proposition au Conseil municipal.

7. Divers autres projets routiers

Chemin des Bruyères : création d'un accès praticable pour rejoindre le terminus du tram

Route de Vorpillaz : mise à l'essai de sa fermeture à l'image du chemin de Tré-la-Villa

Chemin des Curés : création d'une déviation pour soulager les routes du Moulin-de-la-Ratte et de Cartigny

→ Ces projets pourront être envisagés lors du processus d'élaboration du Plan directeur communal.

Enfin, la commission a pris connaissance d'une lettre émanant d'habitants de la Petite-Grave. Ces derniers demandent notamment la transformation du chemin des Bois-de-Saint-Victor en zone de rencontre (limitation à 20km/h). La commission avait déjà répondu défavorablement à cette demande lors d'une précédente missive (voir le rapport de la commission des routes du 17 janvier 2022). Cette question pourra être réabordée lors du processus d'élaboration du Plan directeur communal.

La commission remercie M. Prinz pour sa présentation et son implication dans tous ces projets.

NP 20.01.2024